Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 035-213502875-20261019-2026_161-DE

Département
d'ILLE-ET-VILAINE

Arrondissement
de SAINT-MALO

VILLE DE
SAINT-LUNAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le dix-neuf octobre deux-mille-vingt-six, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil municipal de Saint-Lunaire, dûment convoqués le mardi treize octobre deux-mille-vingt-six, se sont réunis dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Philippe ROULLE, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Présents (19) : Philippe ROULLE, Sophie GUYON, Bruno LEGRAND, François LAMALLE, Loïc DE COURLON, Jean-Marie FLOC'H, Eric LEGRAND, Nathalie HAMON, Bertrand ROBINET, Laurence ZIGLINI, Brune BEGUIN, Camille MOYENCOURT, Laurène BASLE, Gabin JUBAULT, Christian BRIERE DE LA HOSSERAYE, Corinne LUCAS, Françoise RIOU, Muriel CARUHEL, Caroline FERRASSON.

Représentés (4) : Virginie RIOT pouvoir à Loïc DE COURLON, Véronique SALZE-LOZAC'H pouvoir à Philippe ROULLE, Armelle NOEL pouvoir à Sophie GUYON, Grégoire BOUREL pouvoir à Gabin JUBAULT.

Madame Nathalie HAMON a été nommée secrétaire de séance en application des dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Assistait également à la séance Madame Anne-Sylvanie MARJOT LEBEAU, Directrice générale des services.

Délibération n°161-2026
Signature d'une convention de partenariat « Projet Inter-restauration scolaire »

Rapporteur : Camille MOYENCOURT

Afin de répondre aux besoins de mission de service public des restaurants collectifs scolaires et atteindre les objectifs apportés par la Politique Agricole et Alimentaire de la CCCE, il est proposé de mettre en place un partenariat entre les communes du territoire et la CCCE pour faciliter la sensibilisation, la formation et le partage de savoir-faire entre agents municipaux.

Pour cela, une convention est proposée pour organiser les principes de permutation des agents entre collectivités sur une période comprise entre 1 et 5 jours maximum.

Chaque période d'échange permettra aux participants de découvrir des pratiques et des modes de fonctionnement différents.

Au terme de chaque échange, la diffusion d'un questionnaire auprès des participants et du chef cuisinier permettra d'évaluer les enseignements tirés et de déterminer le cas échéant les besoins de formation.

A l'issue de l'ensemble des échanges, une journée de cohésion et de partage sera organisée entre agents et un programme de formation proposé suite aux échanges et remontées de terrain.

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 035-213502875-20261019-2026_161-DE

La convention ci-annexée prévoit les modalités administratives, juridiques et financières de ces échanges, notamment la répartition du coût (échange de personnel, journée de cohésion, formations), les conditions d'accueil et la coordination et l'affectation des tâches.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ***APPROUVE*** *la convention de partenariat « Projet Inter-restauration scolaire » ci-annexée ;*
- ***AUTORISE*** *le Maire à la signer ;*
- ***AUTORISE*** *le Maire à entreprendre toutes les actions et à signer tous documents afférents à cette décision.*

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Philippe ROULLE

MAIRIE DE SAINT-LUNAIRE
(Ille-et-Vilaine)